

Commune de Bulle

Séance du conseil municipal du mercredi 31 août 2016 sur convocation du 24 août 2016

10 membres du CM présents - Maxime Pontarlier excusé

Secrétaire : Janick Millet

- **Approbation du CR du conseil municipal du 6 juillet 2016**
- **Révision des statuts de la CFD**

Dans sa séance du **12 juillet 2016**, le Conseil communautaire de la CFD a approuvé les nouveaux statuts révisés pour mise en conformité avec les dispositions de la loi NOTRe. Conformément à l'article L5211-17 du code général des collectivités territoriales, les CM ont un délai de 3 mois pour se prononcer. La révision des statuts permet de choisir les compétences. Voici celles retenues :

4.1 : Compétences obligatoires

4.1.1 : Groupe Aménagement de l'Espace :

Aménagement de l'espace pour la conduite **d'actions d'intérêt communautaire** ; Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ;

4.1.2 : Groupe Développement Économique :

Actions de développement économique ; Création, aménagement, entretien et gestion de Zones d'Activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales **d'intérêt communautaire** ; Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme ;

4.1.3 : Groupe Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI);

4.1.4 : Groupe Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage ;

4.1.5 : Groupe Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés ;

4.2 Compétences optionnelles :

4.2.1 : Conduite **d'actions d'intérêt communautaire** pour la Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie ;

4.2.2 : Conduite **d'actions d'intérêt communautaire** pour la Politique du logement et du cadre de vie ;

4.2.3 : Conduite **d'actions d'intérêt communautaire** pour en matière de politique de la ville : élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ; programmes d'actions définis dans le contrat de ville ;

4.2.4 : Conduite **d'actions d'intérêt communautaire** pour la création, l'aménagement et l'entretien de la voirie ;

4.2.5 : Conduite **d'actions d'intérêt communautaire** pour la construction, l'entretien et le fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire ;

4.2.6 : Conduite **d'actions d'intérêt communautaire** pour l'action sociale d'intérêt communautaire ;

4.3 : Compétences facultatives :

4.3.1 : la Distribution Publique de l'Electricité avec autorisation, à la Communauté de Communes, d'adhérer au Syndicat Mixte d'Electricité du Doubs (SYDED) ;

4.3.2 : la gestion, l'aménagement et la promotion du domaine skiable de la Communauté de Communes ;

4.3.3 : l'Aménagement Numérique ;

4.3.4 : les Etudes préalables à la création de Zones de Développement de l'Eolien ;

4.3.5 : les Abattoirs ;

4.3.6 : la gestion des bâtiments de la gendarmerie à Frasne ;

4.3.7 : le passage de conventions de prestations de service, de conventions de mise à disposition de services, de personnel et de biens immobiliers avec les communes adhérentes ;

4.3.8 : la création et l'entretien de boucles locales de sentiers de randonnées et de découverte figurant dans un schéma intercommunal approuvé par la CFD ;

4.3.9 : Transport et traitements des eaux usées et les études relatives au transfert des compétences eau et assainissement à la « CFD » ;

4.3.10 : le soutien aux activités ou manifestations culturelles, sociales, touristiques ou sportives qui concernent l'ensemble des habitants du territoire communal et participent par leur caractère original ou qualitatif à l'attractivité du territoire ;

4.3.11 : les études relatives à la prise de compétences par la « CFD ».

Dans l'article 9 des statuts, il est indiqué que **l'intérêt communautaire** sera délibéré en conseil communautaire d'ici le 31 décembre 2016.

Après en avoir délibéré, le CM décide à l'unanimité d'approuver les nouveaux statuts de la CFD tels qu'ils ont été votés en CC le 12 juillet 2016.

- **Exonération de la taxe d'aménagement pour les locaux à usage industriel et artisanal**

Par délibération du **CM du 20 octobre 2015** le taux de la Taxe d'aménagement a été fixé à **5 %**. Elle s'applique à l'ensemble des nouvelles constructions sur tout le territoire. Elle concerne donc aussi celles de la ZAE.

Ces sommes sont touchées par la commune et reversées à la CFD dans le cadre du pacte fiscal et financier. Après discussion en COPIL, il est demandé à la commune d'exonérer de cette taxe les locaux à usage industriel et artisanal. Après débat, notamment sur le fait que cette exonération s'applique à tout le territoire de la Commune donc aux éventuelles entreprises qui s'installeraient hors de la ZAE, ce qui entraînerait un manque à gagner pour la Commune, le Maire met la délibération aux voix : 9 voix pour et 1 voix contre.

Le Conseil Municipal décide, en application de l'article L.331-9 du code de l'urbanisme, d'exonérer totalement de la taxe d'aménagement communale les locaux à usage industriel et artisanal mentionnés au 3° de l'article L.331-12. La présente délibération sera applicable au premier jour de l'année civile suivante soit le 1^{er} janvier 2017.

- **Reversement par le SYDED à la commune, d'une fraction égale à 35% du montant de Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE) perçue sur le territoire de la commune**

Le Comité Syndical du SYDED, lors de sa séance du **27 juin 2016**, a délibéré pour prendre les décisions suivantes :

- Appliquer à la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE) perçue en sa qualité d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité, le coefficient multiplicateur de six (6) à compter du 1^{er} janvier 2017, sur le territoire de ses communes membres, dont la population totale recensée par l'INSEE est inférieure ou égale à 2 000 habitants ;

- Réserver à toutes ses communes membres en lieu et place desquelles il perçoit la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE), une fraction égale à 35 % du montant de taxe perçue sur leur territoire respectif, sous réserve que ces communes prennent une délibération concordante à la présente avant le 1^{er} octobre 2016 pour application du 1^{er} janvier 2017.

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu et à l'unanimité des membres présents :

- **accepte le reversement par le SYDED à la commune, d'une fraction égale à 35% du montant de Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE) perçue sur le territoire de la commune, et ce à compter du 1^{er} janvier 2017.**

- **Transfert au SYDED de Certificats d'Economies d'Energie**

La commune a bénéficié d'une subvention à hauteur de 45,5 % (**4 546 € pour 9 991 € de travaux**) pour l'amélioration de l'éclairage public sur les rues sur la Côte, de Bergeon et des Auges. Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre de cette opération (N° 2016-39) génératrice de Certificats d'Economies d'Energie (CEE) du fait de l'installation de luminaires d'éclairage public performants, la valorisation économique de ces certificats soit transférée au SYDED et assurée par ses soins.

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu, à l'unanimité des présents et représentés :

- **accepte de transférer au SYDED l'intégralité des CEE générés par l'opération susvisée.**
- **autorise le Maire à signer la convention correspondante de transfert des CEE concernés.**

QUESTIONS DIVERSES

ZAE - Inauguration de la fibre optique le jeudi 7 juillet

Le Maire et le CM remercient Michel Gresset, 1^{er} adjoint, maître d'œuvre de la réception et toutes celles et ceux du CM présents ce jeudi 7 juillet.

Organisation des Feux d'artifice le 14 juillet

Le Maire et le CM remercient le Comité des Fêtes et les différentes associations ayant participé à la réussite des feux d'artifice de la CFD tirés à Bulle le 14 juillet.

Organisation de la Fête des Grands Pieds

Bravo au Comité des Fêtes pour la réussite là aussi de cette manifestation ainsi qu'au bon déroulement de la randonnée des Grands Pieds à laquelle a participé la Sous-Préfète !

Visite de Madame la Députée

Madame la Députée *Annie Genevard* était à Bulle le **vendredi 22 juillet en Mairie de 9 h à 10 h**. Une douzaine de personnes étaient présentes.

La séance est levée à 20 h 15.

Le secrétaire